

**FAITS SAILLANTS SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
POUR L'ANNÉE 2019**

ABOLITION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE :

La Loi 122 abolit l'obligation qui était faite au maire de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil qui devait se tenir au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. Cependant, cette Loi prévoit de nouvelles mesures:

En remplacement du discours du budget, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal, je vous présente donc les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la municipalité d'Aston-Jonction pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, lesquels ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford Plessis et déposés à la séance ordinaire du conseil, le 1er juin 2020.

Ce rapport indique que les états financiers, dans leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle.

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	343 022 \$
Taxes sur une autre base	35 260 \$
Compensations tenant lieu de taxes	3 248 \$
Transferts	161 222 \$
Services rendus	9 914 \$
Imposition de droits	10 318 \$
Amendes et pénalités	0 \$
Intérêts	3 342 \$
Autres revenus	1 983 \$
Total des revenus	568 309 \$

Charges

Administration générale	129 088 \$
Sécurité publique	110 154 \$
Transport	226 700 \$
Hygiène du milieu	33 690 \$
Aménagement, urbanisme et développement	22 597 \$
Loisirs et culture	20 920 \$
Frais de financement	6 596 \$
Total des charges	549 745 \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	18 534 \$

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement	85 331 \$
Activités d'investissement	(56 225 \$)
Autres éléments de conciliation	0 \$

Total des conciliations à des fins fiscales **11 506 \$**

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales **30 070 \$**

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

Pour l'exercice financier 2020, la rémunération annuelle de base pour le maire est fixée à 3 673.28 \$. L'allocation annuelle de dépenses est fixée à 1 836.64 \$.

Pour l'exercice financier 2020, la rémunération annuelle de base pour les conseillers(ère) est fixée à 1 224.40 \$. L'allocation annuelle de dépenses est fixée à 612.20 \$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Aucun règlement d'emprunt n'a été adopté en 2019

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ EN 2019

Entreprise	Description	Montant total
Équipement Robert Lamothe	Déneigement	35 096,32 \$
Produits forestiers Arbec.	Achat de terrain	142 723,18 \$
RIGIDBNY	Collecte des ordures	26 892,57 \$
RISI de Bulstrode	Service incendie	64 088,97 \$
Ministre des finances	Service de la Sûreté du Québec	36 514,00 \$
MRC Nicolet-Yamaska	Service génie civil, ingénierie, inspection en bâtiment, etc.	40 763,37 \$